

**Retour sur le Conseil d'Administration du 12 octobre  
et sur le Comité Social d'Administration du 19 octobre**

**Conseil d'Administration du 12 octobre à Dijon** [[retrouvez ici la déclaration liminaire SUD dans son intégralité](#)]

Dans un contexte d'une actualité assez effrayante, SUD considère dans sa déclaration liminaire au CA INRAE du 12 octobre qu'il est impérieux de résister tant au déni qu'à la fuite en avant aveugle. Nous souhaitons attirer l'attention du conseil d'administration de l'INRAE sur trois thématiques sur lesquelles la recherche publique est sollicitée et qu'elle instruit au titre de l'appui aux politiques publiques : l'usage de l'eau en agriculture avec le jugement rendu mardi 3 octobre par le tribunal administratif de Poitiers annulant deux arrêtés préfectoraux autorisant création et exploitation de 15 mégabassines, le projet européen de ré-autorisation du glyphosate pour 10 ans portée par un ministre français de l'agriculture en totale contradiction avec les promesses du président de la République, et enfin les NBT (New Breeding Technologies) dont la qualification en 2018 de nouveaux OGM par la cour de justice européenne pourrait être reconsidérée.

**Sur les NBT**, le 22 septembre, sous pression du ministère de l'agriculture lui-même (télé)guidé par la FNSEA, l'INRAE a lancé le Programme et Équipement Prioritaire de Recherche « Sélection Végétale Avancée » (PEPR SVA). Au nom du personnel, nous avons demandé à M. Mauguin comment il articulait le démarrage de ce PEPR et le projet de débat pour lequel la Direction Scientifique de l'Institut a sollicité ce printemps des entretiens exploratoires avec 14 personnes sur « comment instruire/traiter la question vive des NBT au sein d'Inrae ? »

En réponse, le PDG a affirmé que pour le PEPR SVA, à mettre en regard des 500 M€ de PEPR pilotés par l'INRAE, il n'y avait ni passage en force ni solution unique. Des choses sont mises en place avec la délégation Sciences en société, sur l'édition du génome mais pas seulement, pour avancer sur ces « questions vives ».

**Sur la réautorisation du glyphosate**, alors que des scientifiques au sein même de l'Établissement s'élèvent contre cette réautorisation prévue pour 10 ans et dénoncent un lobbying extrêmement puissant, le PDG nous répond qu'il s'agit de raisonner en fonction de l'existence d'alternatives. Le ministère s'est aussi basé sur les travaux de l'INRAE pour s'exprimer.

**Nomination de Louis-Augustin Julien au poste de DGD Ressources en remplacement de Fabrice Marty**

SUD s'est abstenu car, comme à notre habitude, nous ne participons pas à la désignation des dirigeants de notre institut... mais elle mérite un petit commentaire tout de même.

Nous ne nous étions pas exprimé-es au moment du départ de Fabrice Marty, sur la qualité de son dialogue avec les organisations syndicales de l'institut notamment, mais nous sommes avec Louis-Augustin Julien dans l'absence très appréciable de rugosité et d'agacements dans les échanges. Cependant, c'est sur les faits que nous devons juger de l'action de la direction.

Vote : 5 abstentions des élu-es du personnel

**Budget rectificatif (BR) n°1**

SUD s'abstient d'habitude sur le budget rectificatif, après avoir voté contre le budget initial (le vote négatif de SUD a été le seul au CA de décembre 2023). Mais la situation nous semble ici assez défavorable, avec une absence de rallonge budgétaire en décalage avec les annonces gouvernementales sur les revalorisations salariales et, pire encore, une subvention pour charge de service public rabotée de 500k€ sans explication, pour voter contre.

Sur le tableau des emplois, il y aurait un gain de 390 ETP, mais une baisse de 199 ETP chez les titulaires ! On est donc sur un croisement de courbes qui ne nous convient pas du tout.

La DG reconnaît faire face à des difficultés de recrutement, mais annonce de bonnes nouvelles pour 2024, avec une augmentation de 20% de la campagne de recrutement. Et, selon les annonces de la ministre, au moins 50% des mesures salariales seront financées par le MESRI. A suivre, donc...

3 voix contre (CGT et SUD), 2 abstentions CFDT

## Acquisition du domaine du Magneraud (centre Nouvelle Aquitaine Poitiers)

SUD a voté POUR, vu la nécessité de conserver le site, qui n'appartient pas juridiquement à l'Institut et pour lequel une procédure est engagée, et il était temps de régulariser cette situation. Notre installation sur ce site s'était faite dans un sympathique volontarisme, mais aussi un mélange des genres qui fleurait bon les trente glorieuses. Un des copropriétaires était aussi et surtout ingénieur à la Direction des Services Agricoles de Charente maritime, c'est lui qui avait fait venir une coopérative et l'Inra sur ce site qu'il avait acheté avec des amis. Et lorsqu'en 1958 nous avons obtenu un bail de 50 ans au franc symbolique, c'était avec des contreparties notables : l'Inra a repris la totalité du personnel de cette coopérative – 40 personnes qui pour l'essentiel ont poursuivi leurs carrières chez nous –, et apuré toutes ses dettes auprès du Crédit agricole....

Votes : Pour à l'unanimité

## Premier bilan du plan de sobriété de l'Inrae

Pour P. Mauguin l'énergie est un point de rencontre entre la RSE et les engagements de l'Institut.

SUD est revenu sur le projet bordelais de panneaux photovoltaïques au sol, à mettre en regard d'un autre gisement, qui n'a pas du tout été évoqué lors du CA, les parkings. L'esprit de la loi [n° 2023-175 du 10 mars 2023] relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables donne une assez claire priorité à la pose d'ombrières sur les grands parkings [dont nous ne manquons pas sur nos implantations].

## Comité Social d'Administration du 19 octobre à Paris

Sujet unique de ce CSAE : l'examen du RSU 2022, le rapport social unique, qui vient en remplacement du bilan social et porte sur 10 thèmes : l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels, la formation, les rémunérations, la santé et la sécurité au travail, l'organisation du travail et les conditions de travail, l'action sociale et la protection sociale, le dialogue social, la discipline.

Dans sa déclaration liminaire, SUD regrette le peu de temps laissé aux élu-es du personnel pour étudier les données, préparer la réunion et porter un avis éclairé sur le RSU. Les données 2022 étant connues dès le début de l'année 2023, SUD demande qu'elles soient mises à disposition dès le premier trimestre.

SUD regrette l'absence dans ce RSU de données sur les années précédentes, ce qui empêche toute comparaison et analyse poussée. Il nous faut aller consulter les bilans sociaux précédents, grosse charge de travail supplémentaire, en trop peu de temps.

Notre avis sur le contenu : si la forme a changé, les constats sont hélas toujours les mêmes, baisse des recrutements de titulaires, cdésisations et précarité à tout crin, écarts trop importants entre les plus bas et les plus hauts salaires, part des primes dans la rémunération en augmentation continue, manque de transparence sur les rémunérations issues de l'intéressement et des brevets et sur l'attribution des primes, etc, etc...

Nous regrettons également la suppression de certaines données qui se trouvaient dans le bilan social : sur les promotions (toujours en dessous des possibilités maximales, une des solutions pour améliorer le déroulé des carrières souvent bloquées en B et C), les concours, les démissions, les licenciements, le taux de rotation, les congés pour maladie (ordinaire, longue maladie, longue durée), les centres et les départements de recherche.

Nous espérons que le RSU 2023 intègrera les remarques des représentant-es du personnel afin de donner une vision à la fois plus globale et plus précise de l'Institut en matière de gestion des emplois, des carrières, des rémunérations et des conditions de travail de ses personnels.



Une autre recherche publique est possible, dans ses finalités, dans ses sujets et dans ses méthodes de travail.  
Le combat continue, [rejoignez-nous](#) !